

Communiqué de presse

Paris, le 22 mai 2026

La Consigne : une solution indispensable au réemploi et au recyclage

Citeo salue la décision du Président de la République d'ouvrir une concertation nationale sur les enjeux liés aux plastiques dont la consigne pour recyclage. C'est une décision attendue, qui arrive au bon moment.

Le diagnostic est clair et partagé : la France règle 1,5 milliard d'euros à l'Union européenne faute d'atteindre ses objectifs de recyclage. Seulement 30 % des emballages ménagers plastiques sont recyclés. Sur les bouteilles en plastique pour boisson, le taux de collecte stagne à 58,2 % (chiffres ADEME 2024). Le statu quo n'est plus tenable. **Dans ce contexte, les industriels et les distributeurs sont d'accord : la consigne pour recyclage est un levier nécessaire, au service de l'environnement et de l'économie circulaire.**

Le saut de performance dont la France a besoin

Depuis six ans, le taux de collecte des bouteilles en plastique progresse en moyenne d'un point par an : il atteint 58,2 % en 2024. Or le règlement européen PPWR fixe un seuil de 90 % d'ici à 2029, sans quoi la consigne pour recyclage s'impose aux États membres. Avec la progression actuelle, cet objectif est hors de portée.

Activée en complémentarité avec les autres leviers, la consigne pour recyclage permettrait à elle seule de gagner d'ici 2030 environ **10 points de recyclage sur les plastiques, 30 points sur l'aluminium, avec plus de 140 000 tonnes supplémentaires collectées.**

Au-delà des volumes, elle garantit un flux de matière recyclée de grande qualité, un enjeu stratégique pour notre pays dans un contexte de tension croissante sur les matières premières recyclées en Europe.

Une solution qui fonctionne, partout où elle est déployée

19 pays européens ont déjà déployé un dispositif de consigne pour recyclage. L'Allemagne, le Danemark, la Finlande et l'Estonie dépassent tous les 90 % de taux de collecte des bouteilles en plastique ; ce sont les seuls pays à atteindre l'objectif que la France doit atteindre d'ici trois ans.

L'effet levier est rapide et massif : la Lettonie, qui a lancé sa consigne en 2022, est passée de 45 % à 83 % de taux de collecte en deux ans. **En Irlande, entrée dans le dispositif en 2024, le taux de collecte des bouteilles est passé de 49 % à 92 %.**

La consigne pour recyclage, levier du réemploi

La consigne pour recyclage et la consigne pour réemploi sont deux systèmes distincts dans leur finalité : recycler la matière d'un côté, réutiliser le contenant de l'autre. Mais ils reposent sur le même geste du

consommateur et se renforcent mutuellement. **L'Allemagne le démontre : en combinant les deux dispositifs, elle collecte plus de 90 % de ses bouteilles tout en maintenant 42 % d'emballages réemployables dans le secteur de l'eau.**

La consigne pour recyclage ne dessert pas le réemploi, dont nous avons impérativement besoin pour tenir l'objectif européen de 10 % de réemploi sur les boissons à horizon 2030 et nos objectifs de réduction d'emballages. Basés sur le même geste, duplicables sur davantage d'emballages, les deux systèmes se renforcent mutuellement. **Pour être efficace, la consigne doit marcher sur ses deux jambes.**

Une condition nécessaire, mais non suffisante

La consigne est indispensable pour atteindre nos objectifs de collecte et de recyclage. Mais elle n'est ni une solution miracle ni une réponse complète à l'enjeu environnemental des emballages. La réduction de l'impact ne concerne pas que les bouteilles : nous avons besoin de mieux collecter et recycler toutes les résines plastiques, toutes les catégories d'emballages. La consigne doit donc être combinée à d'autres leviers : plans de réduction sectoriels, tarification incitative, collecte hors foyer, collecte séparée des cartons. Citeo a identifié 14 leviers complémentaires dans sa feuille de route, pour viser 84 % de taux de recyclage tous emballages confondus d'ici 2030, contre 73 % aujourd'hui.

Au-delà de la consigne : repensons le système, équitablement

La concertation annoncée doit nous permettre d'aller au fond du sujet. Construire un dispositif de consigne performant, ce n'est pas arbitrer entre des intérêts contradictoires : c'est concevoir un système global, efficace, où chacun trouve sa place : le citoyen et l'intérêt général en premier lieu. La question n'est pas seulement financière, elle est industrielle, environnementale, économique et territoriale. Ce déploiement doit se faire dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs et veiller à l'équité entre l'ensemble des acteurs - metteurs en marché, collectivités locales, opérateurs, tout en garantissant un niveau de service adapté aux habitants.

« Citeo s'investit avec détermination dans cette démarche. Seule une approche globale équitable et respectueuse de tous les acteurs nous permettra d'être à la hauteur des enjeux sur l'ensemble des matériaux et des plastiques. C'est ce que le dialogue engagé par le Président de la République doit permettre », déclare
Antoine Fiévet, Président du Conseil d'administration de Citeo.

À propos de Citeo

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour près de 100 000 entreprises-partenaires de la grande consommation et de la distribution.

Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière, pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage, et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème - entreprises, collectivités et citoyens - pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique. Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 70 % des emballages ménagers et des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100 % circulaires.

Contacts presse

Marie Moirand - citeo@havas.com - 06 07 03 60 74

Inès Descamps - citeo@havas.com - 07 86 18 65 93